

Contre les politiques d'austérité, pour une véritable sécurisation de l'emploi et des salariés, pour l'amnistie sociale !

Le 14 mai, le Sénat débattrà à nouveau du projet sur l'ANI (Accord CFTD/MEDEF).

Le 16 mai, l'Assemblée nationale aura à son ordre du jour deux projets de loi importants : Contre les licenciements «boursiers» et l'amnistie sociale portant sur les syndicalistes condamnés ou inquiétés pour avoir défendu leurs emplois.

Le gouvernement vient de refuser cette loi d'amnistie pour les syndicalistes pour des faits concernant la précédente mandature, alors que celle-ci avait été votée par la majorité de gauche du sénat, élus socialistes compris. Derrière la loi d'amnistie se joue aussi la condamnation de la politique de ses pré-décesseurs dont la brutalité a contraint nombre de salariés à se mobiliser et à agir. Le gouvernement envoie un signe politique inquiétant en faveur de la violence patronale. Une façon de les inciter à poursuivre la répression en toute impunité !

Mois après mois le chômage augmente, la précarité est le lot de plus en plus de salariés, les destructions d'emplois dans l'industrie, le commerce et les services font l'actualité. L'incertitude face à l'avenir

et la faiblesse du pouvoir d'achat pèsent sur la consommation des ménages.

Les jeunes, premières victimes de la crise, constituent une véritable génération sacrifiée et subissent chômage, précarité et déclassement. C'est à cette situation qu'il faut répondre.

**Le gouvernement
envoie un signe
politique inquié-
tant en faveur
de la violence
patronale !**

Face à la dégradation des conditions de vie et de travail, il y a urgence à prendre des mesures efficaces pour l'emploi, l'augmentation des salaires, l'égalité femme-homme dans le travail, la défense de notre système de protection sociale, de la retraite à 60 ans. En bref, s'engager vers une autre répartition des richesses produites par le travail. D'autant plus que les manifestations du 1^{er} mai ont mis en évidence ces revendica-

tions des salariés.

La séquence que nous venons de vivre avec la « négociation » de l'ANI sur la « sécurisation de l'emploi » et sa transcription dans la loi divise les français, les salariés, les organisations syndicales et les parlementaires, y compris ceux de la majorité. Comment dans ces conditions le texte de l'accord du 11 janvier pourrait-il devenir loi de la République ?

Rassemblement de luttes

Témoignages de militants sanctionnés.

**avec la présence de Thierry Lepaon
Secrétaire Général de la CGT.**

**jeudi 16 mai - 12h30
devant l'Assemblée nationale**

Métro : Assemblée nationale



La rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur budgétaire doit être à l'ordre du jour en France et en Europe. C'est l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats et de ses 85 organisations à agir pour « changer de cap », à l'occasion de la semaine d'action du mois de juin.

Pour la CGT d'Île-de-France, l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, l'emploi, la politique industrielle, les services publics, une protection sociale de haut niveau, les droits à la retraite, doivent être à l'ordre du jour de la future conférence sociale qui se tiendra à Paris les 20 et 21 juin prochain !!

La démocratie sociale et économique, les moyens de l'exercer doivent aussi en être partie prenante !

La CGT considère qu'il faut des mesures immédiates pour relancer l'économie :

- Stopper les plans de suppression d'emplois et mettre en place un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les plans de licenciement et les plans de restructuration permettant la recherche et la construction de propositions alternatives aux licenciements.

- Porter le SMIC à 1700 euros brut/mois comme base des grilles de salaires.

- Augmenter les salaires, les points d'indice dans la fonction publique, les pensions et les minima sociaux.

- Ramener l'âge de départ à la retraite à 60 ans à taux plein, pour tous !

- Contrôler les aides publiques aux entreprises. (170 milliards d'euros versés en 2010).

- Conquérir dans l'entreprise, de nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés, instaurer une sécurité sociale professionnelle.

- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.

- Réformer la fiscalité en profondeur, créer de nouvelles tranches d'impôts pour les hauts revenus. Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour l'investissement productif.

- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.

Rassemblement de luttes

jeudi 16 mai - 12h00

devant l'Assemblée nationale

Métro : Assemblée nationale

Je me syndique à la CGT !

Nom:Prénom:.....Age:.....

Adresse:

.....Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex
Tél: 01 55 82 88 00 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

